

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 Février 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt et un Février à 19 heures 15,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Alix MEUNIER, Maire.

Etaient présents :

Alix MEUNIER, Joël DUBOIS, Christine AUPETIT, Patrick AUGENDRE, Jérôme FOSSEZ, Véronique HUET, Nicolas PARADIS, Elodie SERREAU, Marie-Christine MICHARD, Elodie BERNARD.

Etaient absents excusés : Monique BOILE, Emmanuel MORIN, Josiane CHEVET.

Etait absent : Gilles RIVAUD,

Formant la majorité des membres en exercice
Madame Christine AUPETIT a été élue secrétaire

Refus du transfert de compétence Urbanisme – Loi ALUR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) modifie les dispositions du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de plan local d'urbanisme.

Pour le Maire il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence Urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines, qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Considérant que les Conseillers Municipaux ont pris acte de la loi ALUR, et que la Commune doit rester le gestionnaire et le garant de son territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de communes Nivernais-Bourbonnais.

Représentants Fédération Européenne des Sites Clunisiens

Le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 09 Avril 2014, relative à la désignation des deux délégués de la commune, auprès de la Fédération des Sites Clunisiens.

La Fédération Européenne des Sites Clunisiens informe qu'en vertu de l'article 11 des nouveaux statuts, chaque collectivité territoriale (site) sera désormais représentée par une seule personne assistée d'un suppléant.

Le Conseil municipal, après explication et délibération, a voté à l'unanimité comme représentants : Mr Patrick AUGENDRE assisté d'une suppléante Mme Josiane CHEVET.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des bilans des festivités du 14 juillet et de la St Leu 2016, décide d'attribuer les bénéfices de ces deux animations aux associations organisatrices

Vente et achat de véhicules

Le Maire donne lecture à l'assemblée des propositions d'ELLIPSE AUTO de Magny-Cours,

- pour reprendre notre véhicule DACIA LOGAN Pick-up, mise en circulation le 16.06.2012,
- pour l'achat d'un Fourgon Renault Master DCI 2.5 aménagé atelier, mis en circulation 23.02.2010,

Le conseil municipal, après discussion et délibération, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la vente du véhicule DACIA, et l'achat du Renault Master, présentés par ELLIPSE AUTO.

Le maire informe de la mise en place d'une commission 'Projet de ligne de valorisation touristique' qui sera menée localement par Mme Marie-Christine MICHARD conjointement avec la CCNB.

Il en est de même pour la mise en place d'une politique d'accueil à l'échelon de la CCNB. Le comité de pilotage, composé d'élus du territoire (Mr Joël DUBOIS pour la commune) sera chargé d'élaborer des propositions d'actions. Ils sont concernés par l'accueil au public et connaissent les attentes et problématiques rencontrées par les habitants ou nouveaux arrivants.

Le conseil municipal a validé des effacements de dettes et de non-valeurs pour un total de 596.70 € sur les budgets de la Commune et de l'Assainissement.

Informations

Les étangs communaux ont été empoissonnés courant Février, 260 Kg de carpes, 400 kg de gardons et des brochets.
L'ouverture de la pêche aura lieu le Samedi 1^{er} Avril 2017.

Les tarifs restent inchangés

Prix de la carte à la journée pour les chantenois 3.00 €

Prix de la carte à l'année pour les chantenois 35.00 €

Prix de la carte à la journée pour les extérieurs de la commune 6.00 €

Le règlement est en cours de modification, et sera applicable à la prochaine ouverture.

Comme il avait été validé par le Conseil municipal, la présence des cygnes étant devenue gênante pour les promeneurs, ils ont quitté la commune pour rejoindre le Nord du département.

Un particulier a signalé que l'état du puit communal situé rue de la Sauderie devenait préoccupant. La municipalité s'est engagée, dans un premier temps, à le sécuriser puis de le remettre en état.

Activités des aînés de la Commune

Il est proposé aux chantenois de se réunir (à nouveau) les mercredis après-midi deux fois par mois, à 14 heures, au presbytère de la commune (ex salle des aînés).

La première rencontre aura lieu le Mercredi 8 Mars 2017

Elle leur permettra de vous retrouver autour de diverses activités accompagnée d'un petit goûter amical.

Afin de faciliter l'organisation de cette après-midi récréative, il suffit de s'inscrire préalablement en mairie ou par téléphone au 03 86 38 60 21.